



**Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

**Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative
de Batumi pour une économie verte (2016-2021)**



NATIONS UNIES

**Commission économique pour l'Europe****Neuvième Conférence ministérielle
« Un environnement pour l'Europe »**

Nicosie, 5-7 octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**De Dobris à Nicosie : trente ans de coopération
environnementale dans la région paneuropéenne****Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative
de Batumi pour une économie verte (2016-2021)*****Note du Comité des politiques de l'environnement
de la Commission économique pour l'Europe***Résumé*

À la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, 8-10 juin 2016), les ministres ont approuvé le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et ont accueilli avec satisfaction l'Initiative de Batumi pour une économie verte, qui constitue un ensemble d'engagements volontaires destinés à donner effet au Cadre stratégique (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 5). Ils ont également encouragé les pays et autres parties prenantes à honorer les engagements pris au titre de cette initiative pour faciliter la transition vers une économie verte et à rendre compte des progrès accomplis à cet égard, comme le prévoit le Cadre stratégique.

À sa vingt-troisième session (Genève, 14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l'environnement a invité les parties prenantes à rendre compte des progrès réalisés pour ce qui est de concrétiser les engagements pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, sur la base d'un modèle de questionnaire établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau. Faisant suite à cette demande, le secrétariat a élaboré et lancé l'outil de notification en ligne. Sur la base des réponses reçues des parties prenantes, il a établi le rapport à mi-parcours intitulé « Mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte » (ECE/CEP/2019/4). À sa vingt-quatrième session (Genève, 29-31 janvier 2019), le Comité a accueilli le document avec satisfaction.

* En raison de contraintes de temps, la version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



À sa vingt-septième session (Genève (réunion hybride), 3-5 novembre 2021), le Comité des politiques de l'environnement a pris note du projet de liste de documents à élaborer pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». La liste comprend le rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Le Comité a en outre salué le fait que les pays poursuivaient les activités entreprises au titre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte.

L'outil de notification en ligne intitulé « Rapport d'étape du processus Un environnement pour l'Europe sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) » a été lancé par le secrétariat le 1^{er} avril 2022.

À sa session extraordinaire (Genève (réunion hybride), 9-12 mai 2022), le Comité des politiques de l'environnement a remercié le secrétariat d'avoir élaboré le projet de rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et a demandé au Bureau d'établir, avec le soutien du secrétariat de la CEE et en coopération avec les parties concernées, la version finale de ce rapport et de la publier en tant que document officiel pour la Conférence de Nicosie.

Le présent rapport est fondé sur les contributions que les parties prenantes ont fournies en 2019 et en 2022 au moyen de l'outil de notification en ligne. Il vise à faciliter les discussions ministérielles en fournissant des informations de base qui aideront les délégations à se préparer pour la Conférence, en particulier pour le débat au titre du point 2 de l'ordre du jour.

I. Introduction

1. Depuis 2009, le Comité des politiques de l'environnement de la CEE travaille sur la transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement, en tant que moyen de promouvoir le progrès économique tout en garantissant durabilité environnementale et équité sociale. Le secrétariat de la CEE, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et d'autres organisations actives dans la région, soutient les travaux du Comité sur l'économie verte, dont on considère qu'ils contribueront à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable.

2. L'un des principaux résultats est l'approbation par les ministres réunis à la huitième Conférence « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, 8-10 juin 2016) du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement, un mécanisme fondé sur le volontariat, qui permet de soutenir les efforts déployés par les pays pour passer à une économie verte tout en contribuant à la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs. Le Cadre stratégique devrait aider les ministres de l'environnement à initier et à maintenir un débat sur le passage à l'économie verte dans leurs gouvernements respectifs et, au bout du compte, à créer un processus interministériel pour réaliser un tel programme en faisant intervenir les principaux groupes d'intérêt, notamment le grand public et le secteur privé.

3. À Batumi, les ministres ont aussi lancé l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E), porteuse d'engagements pris à titre volontaire en vue de donner concrètement effet au Cadre stratégique jusqu'en 2030. Ils ont encouragé les pays et autres parties prenantes à honorer les engagements pris au titre de cette initiative pour faciliter la transition vers une économie verte. À ce jour, 123 engagements ont été soumis par 27 pays et 13 organisations chefs de file¹. Les pays ayant pris de tels engagements sont les suivants : Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine. Les organisations sont, entre autres : la CEE, le Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, le Centre régional pour l'environnement dans le Caucase, le Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est, la Commission inter-États pour le développement durable du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, l'ECO-Forum européen, la Fondation Cittadellarte-Pistoletto, le Groupe d'Amis du paragraphe 47, le Groupe international d'experts sur les ressources, l'International Pollutants Elimination Network, l'OCDE, la Plateforme de connaissances sur la croissance verte et le PNUE.

4. Les actions en faveur desquelles les pays et organisations se sont engagés dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte sont disponibles sur le site Web de la CEE² ; les engagements ont bénéficié en outre de l'appui de la Plateforme de connaissances sur la croissance verte, conformément à la demande des ministres à Batumi (ECE/BATUMI.CONF/2016/2/Add.1, par. 5).

5. À sa vingt-troisième session (Genève, 14-17 novembre 2017), le Comité des politiques de l'environnement a décidé que, pour appuyer l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, il inviterait les parties prenantes à faire rapport sur les avancées réalisées dans l'application de leurs engagements au titre de l'Initiative de Batumi en utilisant le modèle établi par le secrétariat et le PNUE en consultation avec le Bureau du Comité. Sur la base des rapports ainsi établis, le secrétariat a été chargé de dresser, conjointement avec le PNUE, un rapport d'examen à mi-parcours (ECE/CEP/2017/5, par. 46, et ECE/CEP/2017/16, par. 22).

¹ Plusieurs actions seront menées en partenariat avec d'autres organisations citées dans les engagements ; le présent document ne fait état que des organisations chefs de file.

² Voir <https://unece.org/big-e>.

6. Un questionnaire a été établi par le secrétariat en consultation avec le Bureau du Comité et le PNUE. L'outil en ligne « Examen à mi-parcours du processus Un environnement pour l'Europe : enquête sur la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Initiative de Batumi », mis au point par le secrétariat, a été lancé le 13 avril 2018. Le secrétariat s'est également efforcé d'approcher non seulement les membres du Comité, mais aussi les points de contact désignés pour les engagements volontaires.
7. Sur la base des réponses reçues des parties prenantes, le secrétariat a établi le rapport à mi-parcours intitulé « Mise en œuvre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte » (ECE/CEP/2019/4). À sa vingt-quatrième session (Genève, 29-31 janvier 2019), le Comité a accueilli le document avec satisfaction.
8. À sa vingt-septième session (Genève (réunion hybride), 3-5 novembre 2021), le Comité des politiques de l'environnement a pris note du projet de liste de documents à élaborer pour la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». La liste comprend le rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Le Comité a en outre salué le fait que les pays poursuivaient les activités entreprises au titre du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et a accueilli avec intérêt la proposition de la Suisse visant à poursuivre l'élaboration d'un catalogue de mesures à adopter au titre des éventuels engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ».
9. L'outil de notification en ligne intitulé « Rapport d'étape du processus Un environnement pour l'Europe sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) » a été lancé par le secrétariat le 1^{er} avril 2022.
10. À sa session extraordinaire (Genève (réunion hybride), 9-12 mai 2022), le Comité des politiques de l'environnement a remercié le secrétariat d'avoir élaboré le projet de rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et a demandé au Bureau d'établir, avec le soutien du secrétariat de la CEE et en coopération avec les parties prenantes, la version finale de ce rapport et de la publier en tant que document officiel pour la Conférence de Nicosie. Il a aussi exprimé sa gratitude à la Suisse pour son travail de chef de file et aux membres du groupe d'experts sur l'économie verte d'avoir élaboré, avec le soutien du secrétariat et du PNUE, le projet de liste de mesures possibles en faveur de l'économie verte.
11. Le présent rapport est fondé sur les contributions que les parties prenantes ont fournies en 2019 et en 2022 au moyen de l'outil de notification en ligne. Toute mention de « l'enquête » s'entend ici des réponses reçues, sauf indication contraire.
12. Le présent rapport contient une synthèse des réponses au questionnaire reçues de 25 pays (Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine) et de neuf organisations (CEE, Centre régional pour l'environnement en Asie centrale, Centre régional pour l'environnement dans le Caucase, Commission inter-États pour le développement durable, ECO-Forum européen, Groupe international d'experts sur les ressources, OCDE, Plateforme de connaissances sur la croissance verte et PNUE). Il reflète les progrès réalisés dans 110 (89 %) des 123 engagements volontaires, présentés au titre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte.
13. Le rapport résume les progrès accomplis et présente des observations qui pourraient être utiles pour illustrer les caractéristiques et les tendances des approches nationales agrégées au niveau régional. Il prend également en compte les points de vue exprimés quant à l'utilité de l'Initiative de Batumi. Les tableaux et graphiques qui illustrent quelques-unes des principales conclusions sont présentés en annexe.
14. L'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) reste ouverte à de nouveaux engagements : le Comité des politiques de l'environnement, à sa session extraordinaire (Genève (réunion hybride), 9-12 mai 2022), a « invité les membres du Comité, les

observateurs et les autres parties intéressées à soumettre des engagements volontaires se rapportant à l'Initiative de Batumi pour une économie verte » et les parties prenantes ont commencé à soumettre leurs engagements volontaires dans le cadre de « l'appel de Nicosie ».

II. Vue d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte

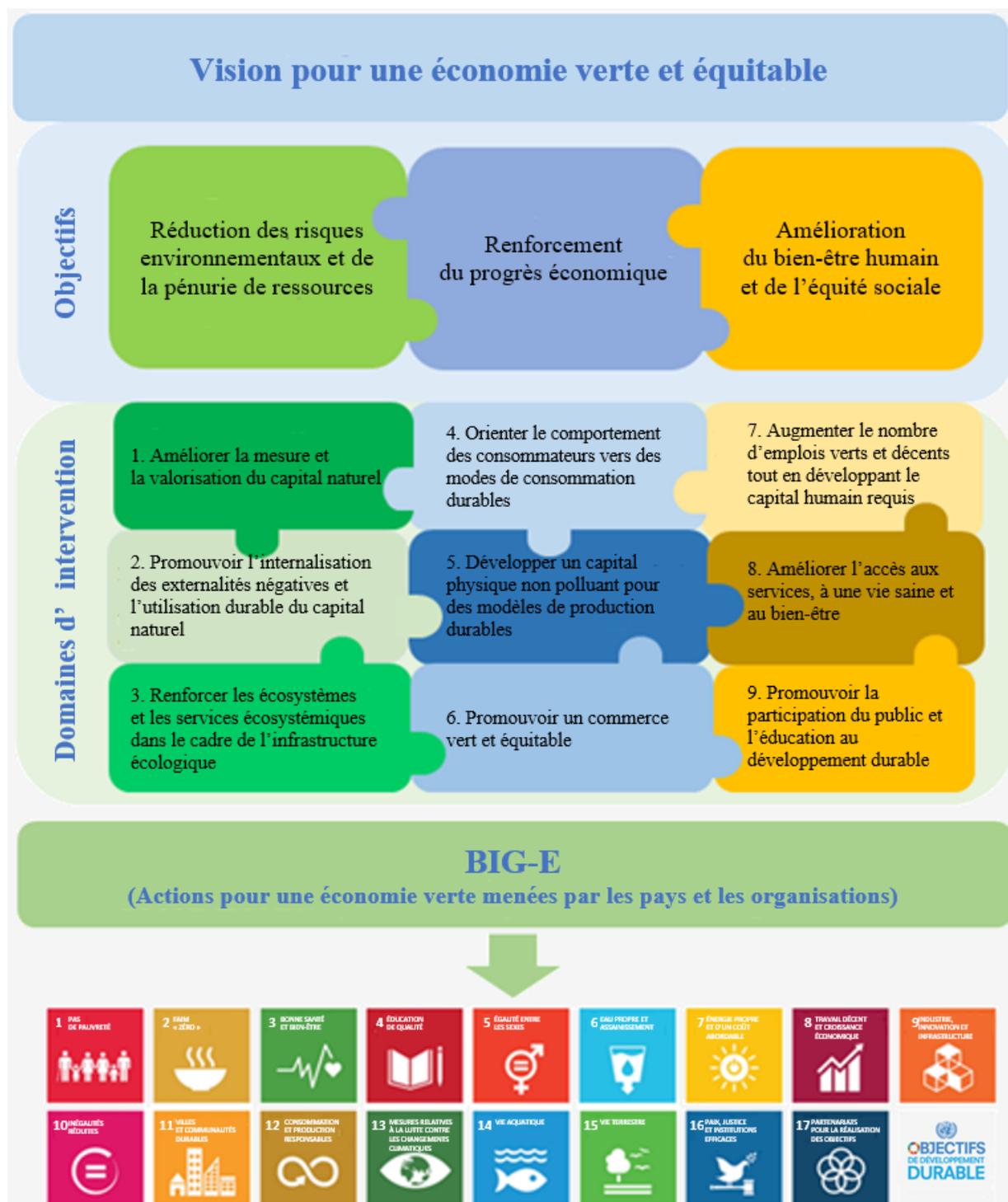
A. Méthode utilisée et portée de l'enquête

15. Le présent rapport analyse les 123 engagements pris entre 2016 et 2021 dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour déployer des actions allant dans le sens de l'économie verte³, l'objectif étant de faire ressortir les caractéristiques et les tendances observables dans les approches régionales qui tendent vers ce but. Il contient également une évaluation de l'état actuel de la mise en œuvre des engagements.

16. La méthode utilisée dans le cadre de l'examen est fondée sur l'approche structurée du Cadre stratégique et sur l'Initiative de Batumi. Le Cadre stratégique définit les trois principaux objectifs à atteindre, divisés en neuf domaines d'intervention intégrés énonçant les priorités à respecter pour atteindre les trois objectifs (fig. I). Dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, en soumettant une proposition d'engagement volontaire, les parties prenantes doivent fournir des informations détaillées sur plusieurs aspects, notamment mais pas exclusivement sur le(s) domaine(s) d'intervention correspondant à l'action menée, le type d'action menée, les secteurs économiques visés, et les objectifs de développement (ODD) et leurs cibles, à la réalisation desquels l'action considérée pourrait contribuer (fig. II).

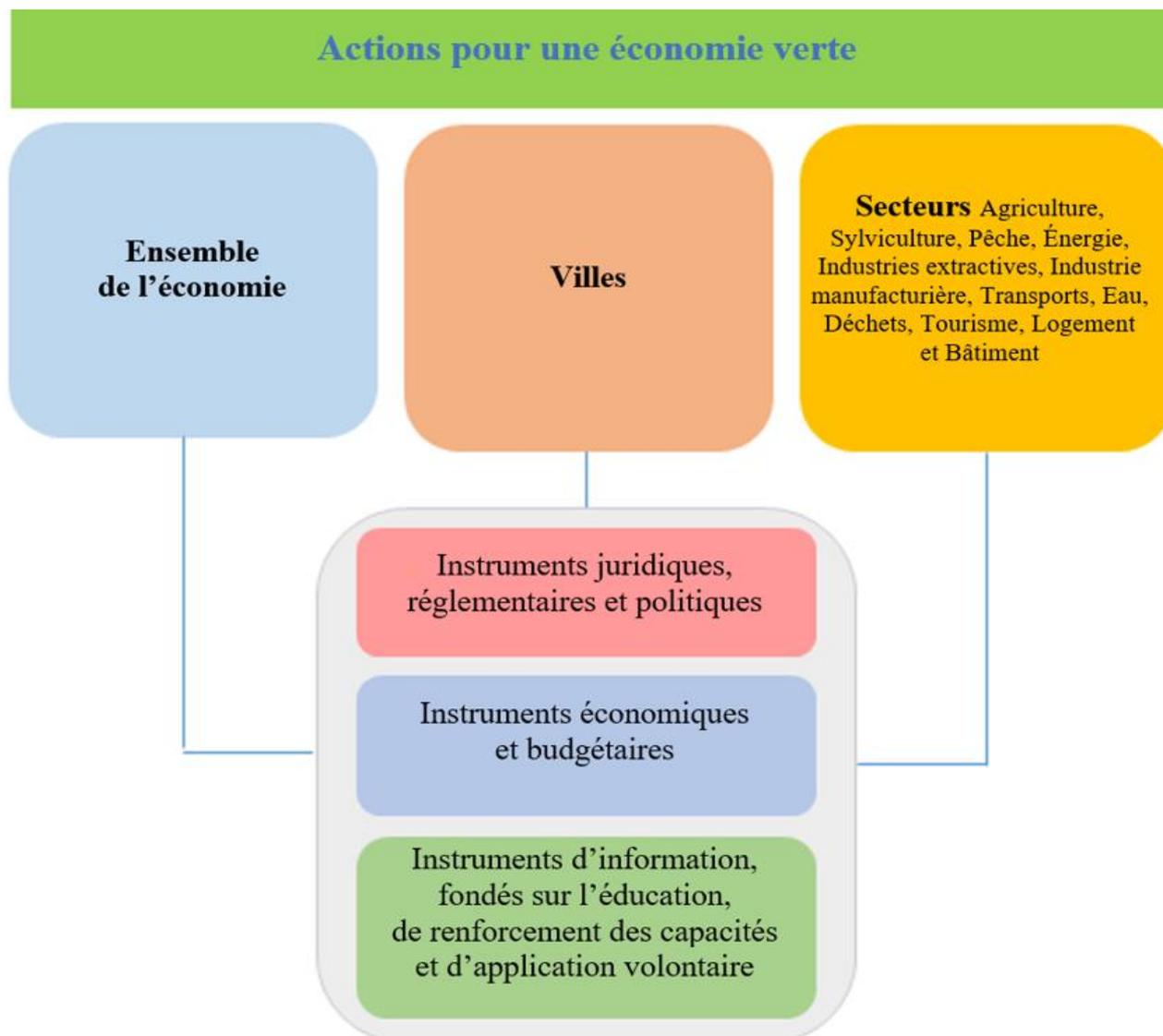
³ Les critères de sélection devant aider à identifier les actions à mener pour favoriser le passage à l'économie verte sont spécifiés dans l'appendice du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement.

Figure I
Le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement en bref



Source : ECE/BATUMI.CONF/2016/6.

Figure II
Les actions pour une économie verte en bref



Source : ECE/BATUMI.CONF/2016/6.

17. L'évaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements se fait sur la base des données recueillies en 2018 et en 2022 au moyen de l'enquête en ligne. L'état d'avancement de plusieurs engagements déjà signalés comme étant « suivis d'effets » en 2018 n'a généralement pas changé en 2022.

18. Comme recommandé par le Comité et le Bureau, le questionnaire de l'enquête était concis et ne comportait que quelques questions relatives à chaque engagement, auxquelles il fallait répondre en cochant une case. En outre, l'enquête abordait séparément la question de l'utilité de l'Initiative de Batumi.

19. Pour compenser cette simplification voulue, les répondants avaient la possibilité de commenter largement leurs réponses. Ces commentaires, qui informent utilement sur les défis à relever et sur les leçons tirées de l'application pratique de l'approche en faveur de l'économie verte, n'ont pas été intégrés au présent document par souci de ne pas le rendre trop long. Le secrétariat en a cependant fait un document distinct⁴, qui constitue un complément essentiel au présent rapport.

⁴ « Implementing the Pan-European Strategic Framework for Greening the Economy and the Batumi Initiative on Green Economy : Compilation of responses to the Survey on the implementation of BIG-E commitments ». Document d'information ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/6.

B. Analyse de l'état d'avancement des engagements pris au titre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte

Rappel

20. Les 123 engagements soumis par 27 pays et 13 organisations au titre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte reflètent l'intérêt considérable des parties prenantes pour l'Initiative. Les 27 gouvernements participants représentent près de la moitié (48 %) des membres de la CEE et 60 % des États membres ayant participé à la Conférence de Batumi. La plupart des engagements ont été soumis avant ou pendant la Conférence ; plusieurs parties prenantes, gouvernements ou autres, ont fait connaître leurs engagements après la Conférence, augmentant ainsi le nombre d'engagements de 22 % (de 101 à 123) et le nombre de parties prenantes de 17 % (de 34 à 40).

21. On observe une répartition géographique relativement équitable des gouvernements participants, avec 18 États membres de l'Union européenne, 1 pays d'Europe occidentale non membre de l'Union européenne, 3 pays d'Europe orientale (hors Union européenne), 2 pays du Caucase et 3 pays d'Asie centrale (annexe, fig. I). Les deux sous-régions dont l'absence s'est particulièrement fait sentir sont l'Europe du Sud-Est (hors Union européenne) et l'Amérique du Nord.

Domaines d'intervention⁵

22. La répartition de 123 engagements entre les trois grands objectifs et les neuf domaines d'intervention s'y rattachant offre un aperçu intéressant des approches régionales (annexe, fig. II). Onze engagements sont qualifiés par les parties prenantes de « primordiaux » ; tous les autres s'inscrivent dans un ou plusieurs domaine(s) d'intervention rattaché(s) aux trois objectifs. Dans cette volée majoritaire d'engagements, les domaines d'intervention relevant de l'objectif II, « Renforcement du progrès économique », sont cités dans 76 engagements (62 %)⁶. L'objectif III, « Amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale », est le moins souvent mentionné, avec seulement 36 engagements (29 %). Cinquante et un engagements (41 %) visent des domaines d'intervention relevant de l'objectif I, « Réduction des risques environnementaux et de la pénurie de ressources ».

23. Un examen approfondi des domaines d'intervention montre que le thème de l'écologisation des modes de production et de consommation (domaines d'intervention II.5 et II.4) occupe partout une place importante, tout spécialement dans les engagements pris par les gouvernements. Le domaine d'intervention III.7, « Emplois verts et décents », est le moins souvent cité, suivi de près par le domaine II.6, « Commerce vert et équitable ». Si l'on s'en tient au nombre de fois où les domaines d'intervention sont cités, le classement est le suivant :

- a) **Domaine d'intervention II.5** (Développer un capital physique non polluant pour des modèles de production durables) – 49 engagements, dont 37 émanant de gouvernements ;
- b) **Domaine d'intervention II.4** (Orienter le comportement des consommateurs vers des modes de consommation durables) – 42 engagements, dont 29 émanant de gouvernements ;
- c) **Domaine d'intervention I.2** (Promouvoir l'internalisation des externalités négatives et l'utilisation durable du capital naturel) – 32 engagements, dont 16 émanant de gouvernements ;
- d) **Domaine d'intervention I.1** (Améliorer la mesure et la valorisation du capital naturel) – 25 engagements, dont 12 émanant de gouvernements ;

⁵ Tels que définis dans le Cadre stratégique, par. 18.

⁶ La plupart des engagements portent sur plusieurs domaines d'intervention, de sorte que le nombre total de domaines d'intervention et d'objectifs énoncés dans les engagements dépasse le nombre des engagements eux-mêmes ; c'est pourquoi on a un total dépassant les 100 % dans certains paragraphes.

e) **Domaine d'intervention III.9** (Promouvoir la participation du public et l'éducation au développement durable) – 19 engagements, dont 9 émanant de gouvernements ;

f) **Domaine d'intervention III.8** (Améliorer l'accès aux services, à une vie saine et au bien-être) – 17 engagements dont 10 émanant de gouvernements ;

g) **Domaine d'intervention I.3** (Renforcer les écosystèmes et les services écosystémiques dans le cadre de l'infrastructure écologique) – 16 engagements, dont 9 émanant de gouvernements ;

h) **Domaine d'intervention II.6** (Promouvoir un commerce vert et équitable) – 14 engagements, dont 7 émanant de gouvernements ;

i) **Domaine d'intervention III.7** (Augmenter le nombre d'emplois verts et décents tout en développant le capital humain requis) – 12 engagements, dont 6 émanant de gouvernements ;

j) **Actions primordiales** – 11 engagements, dont 8 émanant de gouvernements.

24. Les trois objectifs sont dans une large mesure centrés sur l'environnement (objectif I), l'économie (objectif II) et le social (objectif III). La tendance marquée à citer le volet économique dans les engagements est encore plus prononcée dans les engagements pris par les gouvernements : sur 86 engagements, l'objectif II est cité dans 57 d'entre eux (66 %), l'objectif I dans 28 (33 %) et l'objectif III dans 19 (22 %). Il n'en va pas de même dans les engagements pris par d'autres parties prenantes que les gouvernements. Sur 37 engagements, l'objectif I tient la tête avec 23 engagements (62 %), contre 18 pour l'objectif II (49 %). Ici aussi, l'objectif III est le moins souvent cité, même s'il n'est pas loin derrière, avec 17 engagements (46 %). Le groupe des parties prenantes non gouvernementales est un groupe hétérogène et relativement petit, de sorte qu'une tentative de ventilation plus poussée serait peu utile.

Types d'actions⁷

25. Passer en revue les différents types d'actions entrant en ligne de compte dans les 123 engagements faisant l'objet de l'Initiative révèle encore une autre facette des approches qui caractérisent la région de la CEE (annexe, fig. III) :

a) **Instruments juridiques, réglementaires et politiques** – 64 engagements, dont 55 émanant de gouvernements ;

b) **Instruments économiques et budgétaires** – 29 engagements, dont 27 émanant de gouvernements ;

c) **Instruments d'information, fondés sur l'éducation, de renforcement des capacités et d'application volontaire** – 74 engagements, dont 41 émanant de gouvernements.

26. Les gouvernements ont un quasi-monopole en ce qui concerne les engagements en faveur d'actions faisant intervenir des instruments économiques et budgétaires, et ils tiennent la tête pour ce qui est des engagements relatifs aux instruments juridiques, réglementaires et politiques. Toutefois, les instruments d'information ou fondés sur l'éducation, les instruments de renforcement des capacités et d'application volontaire sont également la cible de nombreuses actions prônées par des gouvernements aspirant à l'écologisation de l'économie, tant au sein de l'Union européenne qu'en dehors.

Secteurs économiques⁸

27. La répartition des engagements entre trois catégories générales (« Ensemble de l'économie », « Villes » et « Secteurs ») révèle également des caractéristiques intéressantes (annexe, fig. IV). La catégorie « Villes » est la plus populaire (10 engagements au total). Le caractère imprécis de certaines définitions peut ici avoir joué un rôle, en ce sens que

⁷ Tels que définis dans le Cadre stratégique, annexe, par. 8.

⁸ Tels que définis dans le Cadre stratégique, appendice, par. 6, et note de bas de page c.

certaines engagements relatifs, par exemple, aux secteurs des transports urbains ou de l'énergie n'ont pas été classés dans la catégorie « Villes ».

28. On observe une différence notable entre les engagements des gouvernements et ceux des autres parties prenantes dans la manière d'aborder les secteurs : là où un engagement gouvernemental ne cible guère qu'un ou deux secteurs bénéficiaires, l'engagement type d'une partie prenante autre que gouvernementale peut en cibler environ six. On voit donc qu'il est utile de considérer séparément les engagements des gouvernements et des autres parties prenantes.

29. Environ 62 % des engagements pris par les gouvernements ciblent l'ensemble de l'économie, mais 12 % s'adressent en outre à quelques secteurs bénéficiaires. Par secteur, la répartition des engagements gouvernementaux est la suivante :

- a) Ensemble de l'économie (53) ;
- b) Énergie (15) ;
- c) Agriculture (13) ;
- d) Transports (12) ;
- e) Eau (10) ;
- f) Déchets (9) ;
- g) Logement, bâtiments et construction (9) ;
- h) Divers (8) ;
- i) Sylviculture et pêche (6) ;
- j) Secteur manufacturier (6) ;
- k) Tourisme (5) ;
- l) Villes (4) ;
- m) Secteur minier (3).

30. Il en va différemment des engagements non gouvernementaux : seuls 7 des 37 engagements ciblent un ou deux secteurs ; les 30 autres (81 %) correspondent à des mesures ciblant l'ensemble de l'économie, explicitement ou non, et concernent entre 6 et 10 secteurs.

Objectifs et cibles de développement durable

31. Pour montrer à la fois les approches similaires et différentes, les données liées aux objectifs de développement durable (annexe, fig. V) en rapport avec les engagements sont évaluées séparément pour les gouvernements et les autres parties prenantes.

32. Pour les gouvernements, l'ODD 12 (consommation et production responsables) vient clairement en tête. La liste ci-dessous situe en ordre décroissant l'importance accordée aux différents objectifs au travers des engagements pris par les gouvernements :

- a) Objectif 12 : consommations et production responsables – 63 % ;
- b) Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure – 39 % ;
- c) Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – 36 % ;
- d) Objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable – 35 % ;
- e) Objectif 11 : villes et communautés durables – 34 % ;
- f) Objectif 8 : travail décent et croissance économique – 32 % ;
- g) Objectif 6 : eau propre et assainissement – 27 % ;
- h) Objectif 15 : vie terrestre – 27 % ;
- i) Objectif 3 : bonne santé et bien-être – 22 % ;

- j) Objectif 14 : vie aquatique – 20 % ;
- k) Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs – 20 % ;
- l) Objectif 2 : faim zéro – 12 % ;
- m) Objectif 4 : éducation de qualité – 10 % ;
- n) Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces – 9 % ;
- o) Objectif 1 : pas de pauvreté – 6 % ;
- p) Objectif 10 : inégalités réduites – 3 % ;
- q) Objectif 5 : égalité entre les sexes – 1 %.

33. On observe des différences entre les engagements gouvernementaux des 16 États membres de l'Union européenne et des huit pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ayant pris part à l'Initiative. Plus de la moitié des engagements de ce dernier groupe concernent l'objectif 9 (56 %, contre 31 % pour l'Union européenne) et l'objectif 8 (52 %, contre 27 % pour l'Union européenne). Environ un quart concernent l'objectif 16 (26 %, contre 2 % pour l'Union européenne) et l'objectif 17 (22 %, contre 7 % pour l'Union européenne). Les engagements relatifs à l'objectif 4 révèlent un écart similaire mais à une moindre échelle (15 % pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, contre 4 % pour l'Union européenne). Par comparaison, avec seulement 7 %, l'objectif 14 est pratiquement ignoré des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, alors qu'il figure au nombre des engagements importants (22 %) pour l'Union européenne.

34. Dans une large mesure, le tableau des engagements, aux yeux des parties prenantes non gouvernementales, est proche de celui des gouvernements, à l'exception de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). Pour ce groupe, l'objectif 17 est le plus fréquemment cité comme étant lié aux actions sur lesquels portent les engagements, ce qui n'est guère surprenant dans la mesure où bon nombre d'engagements de ce groupe reposent sur la collaboration transfrontière aux niveaux régional et sous-régional. Les objectifs de développement durable à caractère environnemental (et non social) sont eux aussi légèrement mieux placés aux yeux de ce groupe. La liste ci-dessous situe en ordre décroissant l'importance accordée aux différents objectifs au travers des engagements pris par les parties prenantes non gouvernementales :

- a) Objectif 12 : consommations et production responsables – 57 % ;
- b) Objectif 17 : partenariats pour la réalisation des objectifs – 41 % ;
- c) Objectif 9 : industrie, innovation et infrastructure – 38 % ;
- d) Objectif 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – 38 % ;
- e) Objectif 6 : eau propre et assainissement – 35 % ;
- f) Objectif 15 : vie terrestre – 32 % ;
- g) Objectif 3 : bonne santé et bien-être – 32 % ;
- h) Objectif 11 : villes et communautés durables – 32 % ;
- i) Objectif 7 : énergie propre et d'un coût abordable – 30 % ;
- j) Objectif 8 : travail décent et croissance économique – 30 % ;
- k) Objectif 14 : vie aquatique – 30 % ;
- l) Objectif 2 : faim zéro – 16 % ;
- m) Objectif 4 : éducation de qualité – 16 % ;
- n) Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces – 8 % ;
- o) Objectif 1 : pas de pauvreté – 8 % ;
- p) Objectif 10 : inégalités réduites – 3 % ;
- q) Objectif 5 : égalité entre les sexes – 0 %.

Résultats des rapports dressés concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements

35. Des réponses ont été reçues de 25 gouvernements (93 % des États membres participants) et de neuf organisations (69 % des organisations participantes), soit 85 % de l'ensemble des parties prenantes (34 sur un total de 40). Des informations ont été reçues à propos de 110 actions (89 % de l'ensemble des engagements).

36. Si un point de contact a été identifié pour chaque engagement pris, l'outil utilisé pour l'enquête a été conçu de manière à permettre des réponses décentralisées, les rapports étant présentés pour mettre en lumière chaque engagement considéré individuellement. C'est ainsi que, dans certains cas, plus d'un répondant a répondu au nom de certaines parties prenantes. C'est pourquoi 44 fonctionnaires et experts représentant 34 parties prenantes ont pris part à l'enquête.

37. L'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements est évalué sur la base des données de l'enquête. À la question « L'engagement pris a-t-il été suivi d'effets ? » trois réponses différentes pouvaient être données : « oui », « en cours » et « non ». Compte tenu de cette approche simplifiée, certains répondants ont coché à la fois « oui » et « en cours » pour certains engagements, voulant signifier par là qu'une suite avait été donnée et que l'action était toujours en cours.

38. L'état d'avancement (annexe, fig. VI) de 110 engagements (sur un total de 123) a été notifié au secrétariat (89 %). Le taux de réponse est élevé pour les différents groupes de parties prenantes : gouvernements, entités non gouvernementales, gouvernements des États membres de l'Union européenne ou de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale.

39. Seuls cinq engagements (5 % de l'ensemble des engagements consignés) n'ont pas été suivis d'effets ; 46 (42 %) sont en cours de mise en œuvre ; 11 (10 %) sont signalés comme étant tout à la fois « en cours » et « suivis d'effets » ; et 48 autres (44 %) sont signalés comme ayant été pleinement suivis d'effets.

40. Les gouvernements ont rendu compte de l'état d'avancement de 79 de leurs 86 engagements (92 %). Parmi ceux-ci, seul un engagement (1 % de ceux dont les gouvernements ont rendu compte) n'a vu aucune progression ; 33 (38 %) sont en cours de mise en œuvre ; 7 (8 %) sont signalés comme étant tout à la fois « en cours » et « suivis d'effets » ; et 38 autres (44 %) sont signalés comme ayant été pleinement suivis d'effets. Les États membres de l'Union européenne ont mis en œuvre près des deux tiers de leurs engagements : 15 d'entre eux sont signalés comme étant « en cours » et 27 « suivis d'effets » (un engagement est signalé comme étant à la fois « en cours » et « suivi d'effets »). Toutefois, le rapport est de 1 pour 1 en ce qui concerne les gouvernements des États d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (10 engagements sont signalés comme étant « en cours » et 10 « suivis d'effets », 4 engagements étant à la fois « en cours » et « suivis d'effets »).

41. Les parties prenantes non gouvernementales ont rendu compte de l'état d'avancement de 31 de leurs 37 engagements (84 %). Parmi ceux-ci, 4 engagements (10 % des engagements consignés) n'ont vu aucune progression ; 13 (35 %) sont en cours de mise en œuvre ; 4 (11 %) sont signalés comme étant tout à la fois « en cours » et « suivis d'effets » ; et 10 autres (27 %) sont signalés comme ayant été pleinement suivis d'effets.

La valeur de l'Initiative de Batumi pour une économie verte

42. En réponse à l'affirmation « L'Initiative de Batumi pour une économie verte contribue utilement à l'écologisation de l'économie dans la région paneuropéenne », 34 (92 %) des 37 répondants se sont dits tout à fait d'accord (21 réponses, soit 57 %) ou plus ou moins d'accord (13 réponses, soit 37 %), et trois répondants n'ont pris position ni dans un sens ni dans l'autre. Quatre répondants se sont dits « sans opinion » et deux ont commenté leur réponse. Le jugement était plus positif de la part des gouvernements d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (5 répondants sur 6 s'étant déclarés tout à fait d'accord avec l'affirmation).

III. Conclusions : enseignements tirés et difficultés rencontrées

43. Le thème de l'écologisation de l'économie continue de nourrir l'intérêt des États membres de la CEE. Déjà deux conférences ministérielles « Un environnement pour l'Europe », à savoir Astana en 2011 et Batumi en 2016, ont offert l'occasion de traiter ce thème face à un choix de deux thèmes majeurs. Les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », à savoir « Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables » et « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable », ont traité l'écologisation de secteurs importants de l'économie. Le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et l'Initiative de Batumi pour une économie verte qui est destinée à donner concrètement effet au Cadre sont conçus pour appuyer ces efforts. L'Initiative de Batumi reste ouverte à de nouveaux participants et à de nouveaux engagements de la part des participants existants.

44. L'enquête a démontré que les participants considéraient que l'Initiative de Batumi était un instrument efficace pour donner concrètement effet au Cadre stratégique, puisque 88 % des répondants ont jugé qu'elle soutenait la transition vers une économie verte dans la région de paneuropéenne. On observe toutefois un écart notable entre les groupes de répondants : les répondants des gouvernements des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que ceux des organisations ont jugé que l'Initiative était très utile, tandis que ceux du groupe des gouvernements des pays de l'Union européenne, tout en restant positifs, l'ont qualifiée de plutôt utile. Peut-être faut-il y voir une conséquence de la structure actuelle de la coopération régionale et transfrontière de manière générale qui reflète la dichotomie existante entre deux mondes : celui qui est à la source de l'expérience et du financement et celui qui en bénéficie.

45. Le taux de réponse relativement élevé à l'enquête permet de tirer les conclusions suivantes avec un degré de confiance suffisant quant à la progression de la mise en œuvre des engagements volontaires :

a) Dans son ensemble, la région paneuropéenne applique activement des mesures qui vont dans le sens de l'économie verte, comme le montre la répartition géographique équilibrée des parties prenantes ayant pris des engagements dans l'ensemble de la région ;

b) De l'analyse des objectifs et des domaines d'intervention auxquels renvoient les engagements, on peut tirer les constatations suivantes :

i) Une approche gouvernementale par défaut de l'écologisation de l'économie révèle que les buts vers lesquels il faut tendre doivent être principalement de nature économique, souvent complétés par des ambitions soigneusement dosées concernant l'environnement et, plus rarement, les avancées sociales. Si cette approche n'est pas incompatible avec la définition de l'économie verte, les raisons et les conséquences du manque relatif d'ambition d'ordre social pourront être l'objet de débats ultérieurs ;

ii) Les thèmes qui concernent la consommation et la production durables sont au centre des actions liées à l'économie verte, tant pour les gouvernements que pour les autres parties prenantes, tandis que les emplois verts et le commerce vert ne figurent pas parmi les domaines d'intervention populaires. Ceci peut s'expliquer en partie, d'une part, par la grande expérience qu'ont les gouvernements de la réglementation de la consommation et de la production et, d'autre part, par la volonté de parvenir à une neutralité budgétaire ou, mieux, à une balance excédentaire. Les actions à mener dans des secteurs moins populaires peuvent également exiger des outils novateurs qui, soit ont moins été mis à l'essai, soit nécessitent d'importants investissements initiaux ;

c) L'analyse des types d'actions menées :

i) Confirme la préférence traditionnelle des gouvernements pour les approches contraignantes, prenant appui sur des instruments juridiques, réglementaires et politiques, par opposition aux instruments économiques et budgétaires, dans un rapport de 2 à 1 ;

- ii) Révèle également que cette préférence est progressivement complétée par la prise de conscience du besoin d'une plus large participation du public et d'autres parties prenantes par le biais de l'information, de l'éducation, du renforcement des capacités et du recours à des outils non contraignants, avec une large participation de parties prenantes autres que gouvernementales ;
- d) L'analyse des secteurs économiques bénéficiaires révèle les points ci-après :
- i) Les mesures appliquées par les gouvernements visent habituellement l'économie dans son ensemble ou, à l'inverse, un ou deux secteurs au maximum. À l'inverse, les actions des parties prenantes non gouvernementales sont beaucoup plus ambitieuses, puisqu'elles visent en moyenne six secteurs. Les raisons possibles à cet état de fait peuvent être à chercher dans les différences de définition, la nature du travail des organisations concernées et les critères à remplir pour obtenir les fonds nécessaires ;
- ii) Les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des transports sont ceux sur lesquels portent prioritairement les mesures gouvernementales tendant vers l'économie verte, à l'opposé du secteur minier, qui est le moins populaire ;
- e) L'analyse des liens unissant les actions qui tendent vers la réalisation des objectifs de développement durable révèle que :
- i) Les parties prenantes se réjouissent des liens qui rattachent leurs actions aux objectifs de développement durable ;
- ii) Les gouvernements ont tendance à considérer l'économie verte comme un concept avant tout économique (tout comme l'analyse des domaines d'intervention dont il est question plus haut) : près de deux tiers des engagements sont liés à l'ODD 12 (consommation et production responsables), suivi des objectifs ayant trait à l'industrie et à l'énergie, ce qui corrobore cette perception ;
- iii) Au sein du groupe des parties prenantes gouvernementales, on relève de nombreuses actions parmi les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ciblant l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure), l'objectif 8 (travail décent et croissance économique), et l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), qui peuvent être le reflet des priorités en matière de développement, telles que le renforcement de la base industrielle et des structures de gouvernance. Ce groupe accorde également plus d'intérêt que d'autres à l'objectif 4 (éducation de qualité) ;
- iv) Les organisations sont remarquablement actives sur le terrain de l'objectif 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs), ce qui semble naturel. L'intérêt des gouvernements pour cet objectif est cependant moins prononcé ;
- v) Les objectifs liés à l'égalité entre les sexes, à la réduction des inégalités en général et à la lutte contre la pauvreté sont rarement pris en compte dans les actions qui tendent vers l'écologisation de l'économie, tandis que les objectifs liés à l'environnement et au bien-être des populations se situent quelque part à mi-chemin.
46. Les défis auxquels se heurtent les pays et les organisations sont décrits dans les commentaires et les éclaircissements consignés dans le questionnaire. Parmi ceux qui font obstacle à l'écologisation de l'économie, on citera ceux-ci :
- a) **Politique générale et législation** : problèmes liés aux définitions juridiques ; absence de l'économie verte dans les stratégies sectorielles ;
- b) **Pouvoirs publics** : capacités humaines et financières limitées des autorités responsables de l'environnement ; sensibilisation et compétences limitées des ministres étrangers aux questions environnementales ; changements institutionnels fréquents et rotations fréquentes du personnel ; difficultés de dialogue et de coordination interministériels ; difficulté de mise au point de mesures transversales ; différence de traitement d'un même sujet selon les autorités qui s'en saisissent ; très faible niveau de sensibilisation à l'économie verte ou aux objectifs de développement durable à l'échelle locale ; lenteur de désignation de responsables ou de points focaux nuisant à la coopération transfrontière et sous-régionale ; insuffisance du niveau d'habilitation des autorités responsables des questions environnementales ; instabilité institutionnelle, source de retard dans les décisions et de réexamen des accords ;

c) **Secteur privé** : préoccupations liées à la confidentialité ; difficultés que risque d'entraîner l'application de nouvelles règles pour les installations anciennes ; accès limité au financement pour les actions vertes ; problèmes d'effectifs dans les PME ; disponibilité limitée des technologies modernes ; prise de conscience restreinte de la problématique de l'économie verte ; faible motivation pour le passage à l'économie verte ;

d) **Marchés** : difficulté introduction de nouveaux produits recyclés ; nombre restreint de producteurs et de prestataires actifs dans l'économie verte ; concurrence des produits et services écologiques avec les produits et services à faible coût ; distorsion causée par les subventions qui portent préjudice à l'environnement ; faible niveau de reconnaissance des écolabels ; problème des contrefaçons et de l'écoblanchiment ;

e) **Données et recherches** : manque de données adéquates pour la prise de décisions ; difficultés d'harmonisation entre différents cadres juridiques pour la collecte de données et les méthodologies applicables aux indicateurs ; difficulté d'obtention de données au niveau local ; recherches non conclusives, subjectives, dépassant le champ d'application prévu, ou difficiles à traduire en mesures pratiques ;

f) **Marchés publics à orientation écologique** : thème relativement nouveau, surtout dans les pays à économie en transition ; processus perçu comme onéreux et compliqué ; craintes liées aux conditions restreintes de la mise en compétition et aux réclamations dont peuvent faire l'objet les résultats des appels d'offres ; absence de prise en compte dans la phase de planification, aggravée par la difficulté de la faire prendre en compte par la suite ; procédures complexes et faible niveau d'attractivité des petits volumes aux yeux des sociétés ; besoins de formation du personnel à des procédures spéciales ;

g) **Public** : difficulté de modification des habitudes des consommateurs ; difficulté de communication des bénéfiques ; informations rarement disponibles dans les langues locales ;

h) **Éducation** : manque d'intérêt des donateurs à appuyer les activités en la matière ; progrès limités de la refonte des programmes d'éducation et de formation techniques et professionnels.

47. La pandémie de COVID-19 a fait apparaître de nouvelles difficultés dans la mise en œuvre de plusieurs projets : elle est mentionnée en tant que problème dans près d'un cinquième des rapports reçus en 2022. Elle a entraîné des retards dans l'organisation des activités et des formations qui étaient prévues ainsi que dans la livraison de marchandises. En outre, elle a retardé l'élaboration et l'adoption de documents stratégiques et modifié la durée et l'ordre des procédures réglementaires. En revanche, de nouvelles activités ont été introduites dans certains projets pour y faire face.

48. La pandémie a empêché les gouvernements et les autres parties prenantes de mettre en œuvre leurs engagements comme prévu, mais les autres parties prenantes ont également subi une diminution des contributions financières des donateurs, qui, dans certains cas, les a empêchés de lancer leur projet. Néanmoins, l'impact global de la pandémie de COVID-19 sur l'ensemble des engagements semble être notable, mais pas trop important. L'effet perturbateur de la COVID est temporaire et pourrait disparaître complètement une fois que la situation sera revenue à la normale. Cependant, il est important de tirer les leçons de cet événement majeur et inattendu, car rien ne garantit que d'autres événements déstabilisants de cette ampleur ne se reproduiront pas à l'avenir.

IV. Étapes suivantes et suivi

49. Le présent document constitue l'application des dispositions du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement, qui dispose que « [I]a transition à une économie verte équitable implique également de suivre les progrès accomplis. Conformément au Programme 2030, la période proposée pour l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Cadre stratégique, en termes de mise en œuvre active et de respect des engagements pris au titre de l'initiative BIG-E, est 2016-2030. Les principaux acteurs de la mise en œuvre seront les pays et organisations

participant à l'initiative BIG-E »⁹. L'expérience des pays dans l'utilisation d'instruments de l'économie verte et dans l'application d'approches découlant de la mise en œuvre pratique des engagements volontaires au titre de l'Initiative de Batumi peut se révéler extrêmement précieuse, surtout pour les États membres en quête des meilleurs moyens de faciliter l'écologisation de leur économie. Les échanges d'informations et de données d'expérience par le biais de contacts bilatéraux et multilatéraux peuvent aider simultanément à rehausser le niveau de motivation des acteurs nationaux essentiels et à éliminer certaines résistances auxquelles peut se heurter l'application pratique des mesures tendant vers l'écologisation de l'économie.

50. Le processus « Un environnement pour l'Europe » est bien placé pour stimuler la transition nécessaire vers l'économie verte dans la région. En effet, il apparaît comme une plateforme éprouvée pour la prise de décisions à l'échelle régionale. De plus, il s'est doté, avec le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement, d'une politique de promotion de l'économie verte qui a l'aval de la région, et enfin, pour concrétiser cette politique, il dispose d'un véhicule pratique pour la compilation et l'échange d'informations, à savoir l'Initiative de Batumi pour une économie verte.

51. Le soutien apporté au processus par le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe est essentiel pour débattre des étapes suivantes en vue de s'entendre sur la marche à suivre. De nouvelles mesures pourront en outre être proposées et débattues, telles que l'organisation de réunions des parties prenantes sous une forme se prêtant à un meilleur échange et à une meilleure promotion des données d'expérience. Par conséquent, la mise en œuvre du Cadre stratégique et de l'Initiative de Batumi devra continuer à faire l'objet d'examen périodiques de la part du Comité afin de fournir les informations générales et contextuelles nécessaires aux discussions ministérielles menées dans le cadre des conférences « Un environnement pour l'Europe ».

V. Questions à examiner

52. Les questions suivantes pourraient être examinées par les ministres :

a) Quelle est l'efficacité actuelle de la coopération régionale en matière d'écologisation de l'économie ? Les répondants semblent s'accorder sur l'utilité de l'Initiative de Batumi pour une économie verte. Ce consensus reflète-t-il la valeur ajoutée réelle du Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et celle de l'Initiative ?

b) Quelles conclusions présentent-elles le plus d'intérêt dans cet examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements ? Confirment-ils les attentes des ministres ? L'absence relative des aspects sociaux dans les engagements est-elle un motif de préoccupation ?

c) Quels enseignements positifs et négatifs peut-on tirer de la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte ? Quels sont les principaux défis à relever dans ce processus ? Quels aspects ces défis présentent-ils aux niveaux régional et national ? Comment y répondre ?

d) Quelles étapes peut-on proposer pour maximiser l'incidence de l'Initiative de Batumi à différents niveaux ? Comment faire pour intensifier le partage de données d'expérience entre parties prenantes ?

⁹ Cadre stratégique, par. 39.

Annexe

Fiches d'information et graphiques

Nombre d'engagements pris/notifiés par les participants à l'Initiative de Batumi pour une économie verte

Albanie	0	Espagne	0	Kazakhstan	2/2	République de Moldova	5/5		
Allemagne	4/4	Estonie	2/2	Kirghizistan	1/0	Roumanie	2/2	CAREC	8/8
Andorre	0	États-Unis d'Amérique	0	Lettonie	3/3	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	CEE	8/8
Arménie	0	Ex-République yougoslave de Macédoine	0	Liechtenstein	0	Saint-Marin	0	Centre régional pour l'environnement dans le Caucase	4/4
Autriche	1/0	Fédération de Russie	0	Lituanie	5/5	Serbie	0	Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et en Europe de l'Est	1/0
Azerbaïdjan	1/1	Finlande	2/2	Luxembourg	1/1	Slovaquie	1/1	Commission inter-États pour le développement durable / IFAS	1/1
Bélarus	5/5	France	2/2	Malte	0	Slovénie	1/1	ECO-Forum européen	1/1
Belgique	0	Géorgie	4/4	Monaco	0	Suède	3/3	Fondation Cittadellarte-Pistoletto	2/0
Bosnie-Herzégovine	0	Grèce	0	Monténégro	0	Suisse	5/4	Groupe d'Amis du paragraphe 47/ PNUE/GRI	1/0
Bulgarie	0	Hongrie	4/4	Norvège	0	Tadjikistan	0	IPEN/Centre pour l'environnement et le développement durable	2/0
Canada	0	Irlande	0	Ouzbékistan	5/5	Tchéquie	0	OCDE	4/4
Chypre	0	Islande	0	Pays-Bas	5/2	Türkiye	0	Plateforme de connaissances sur la croissance verte	1/1
Croatie	5/5	Israël	0	Pologne	5/5	Turkménistan	0	PNUE	3/3
Danemark	0	Italie	4/4	Portugal	4/4	Ukraine	4/3	Programme international de relèvement/PNUE	1/1

Figure I
États membres de la CEE participant et rendant compte au titre de l'Initiative de Batumi, par sous-région

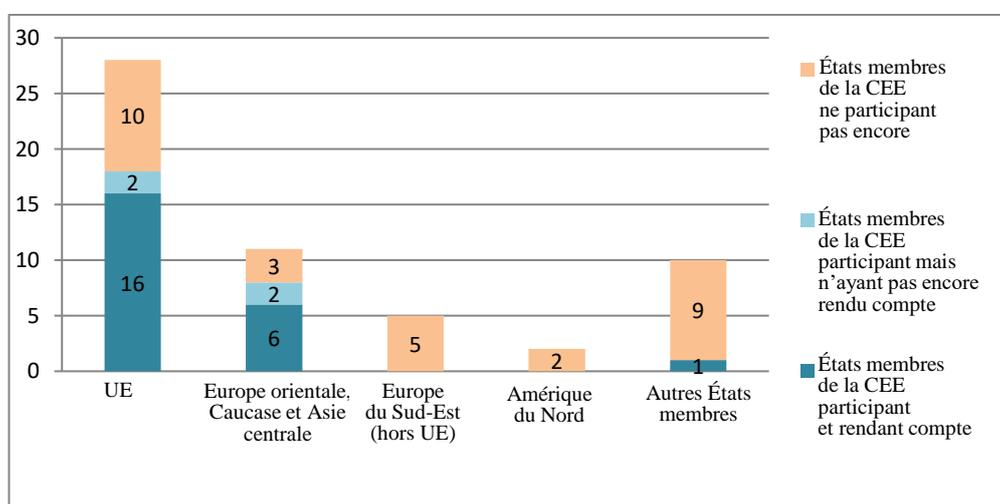


Figure II
Engagements au titre de l'Initiative de Batumi, par objectif et par domaine d'intervention

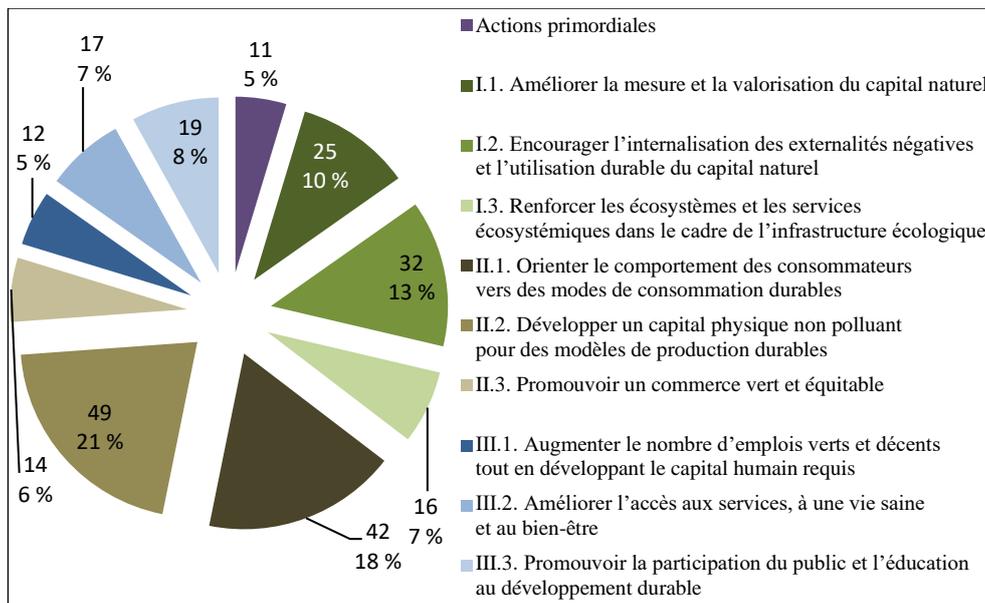


Figure III
Engagements au titre de l'Initiative de Batumi, par type d'actions

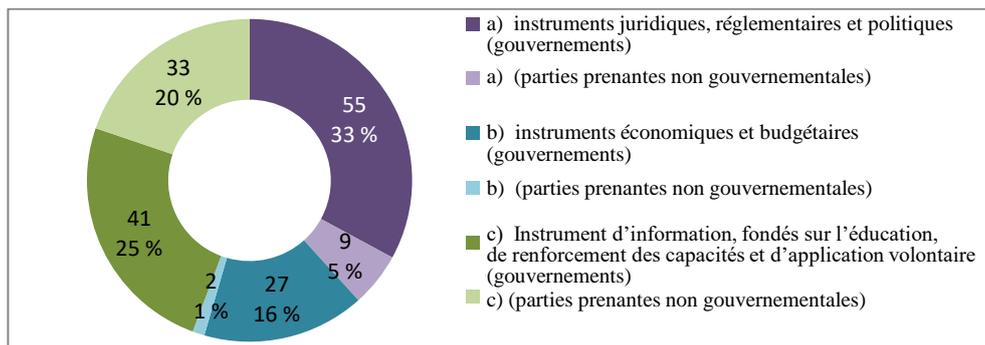


Figure IV
Engagements au titre de l'Initiative de Batumi, par secteur

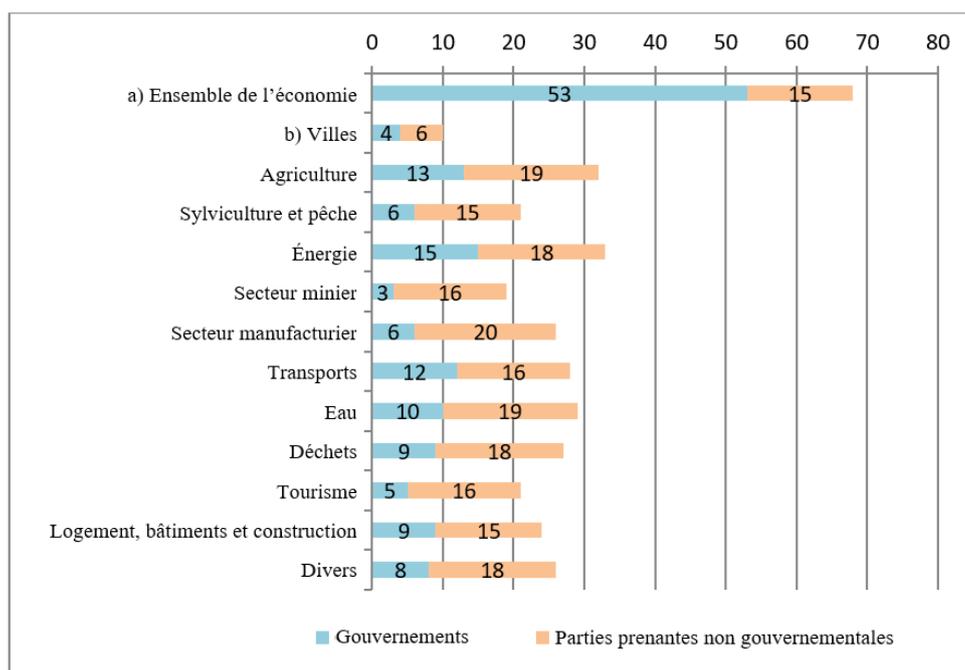


Figure V
Engagements au titre de l'Initiative de Batumi, par objectif de développement durable

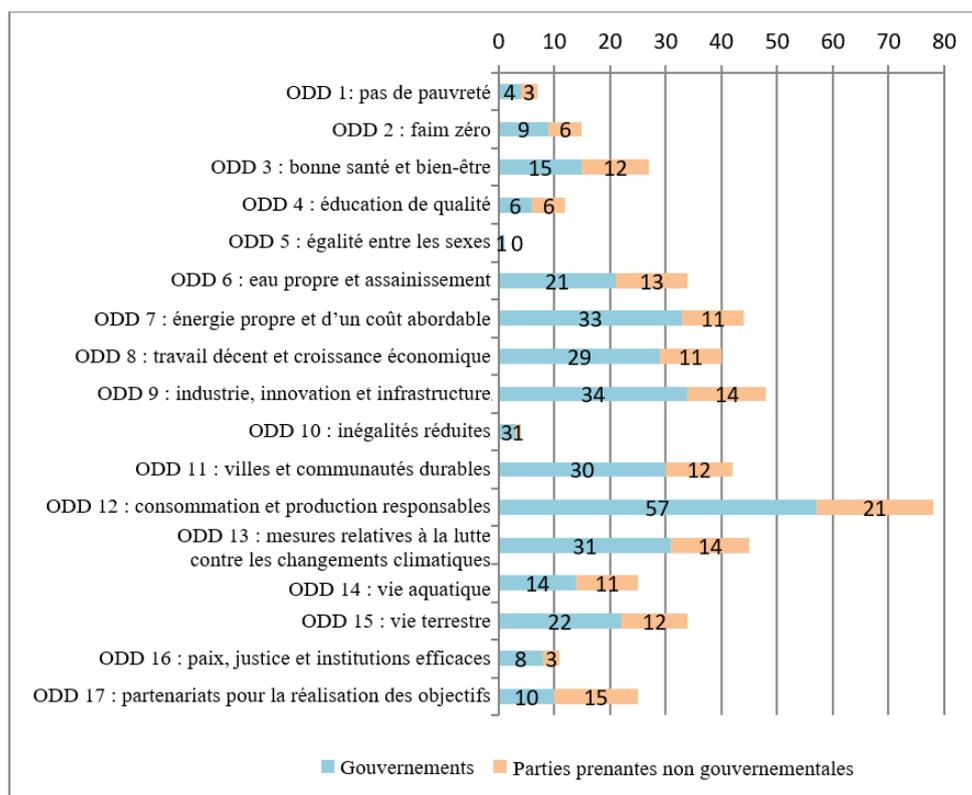


Figure VI
**Progression de la mise en œuvre des engagements pris au titre
 de l'Initiative de Batumi**

